

Interview de Luc Manry, Président d'ITSEP



Pouvez-vous nous présenter le syndicat ITSEP ?

ITSEP a été créé au 1^{er} janvier 2018 et est né de la volonté des industriels représentatifs du marché français du stockage par le procédé Saul et du traitement des eaux pluviales de créer un syndicat afin de mutualiser leurs moyens et leurs travaux.

Auparavant deux syndicats coexistaient sur cette thématique :

- STORM, regroupait les industriels des SAUL qui travaillent donc sur l'aspect quantitatif, stockage
- ISGH syndicat des fabricants d'ouvrages préfabriqués pour la dépollution des eaux pluviales qui travaille davantage sur l'aspect qualitatif, traitement

Ainsi, ITSEP regroupe en une structure unique toutes les solutions de traitement et de stockage des eaux pluviales via leurs entreprises adhérentes. Cette création par la fusion des deux syndicats a été facilitée par leur appartenance commune à l'UIE.

Ce sont maintenant deux facettes du même enjeu qui sont traitées ensemble car interdépendantes, à savoir :

- la qualité des masses d'eau et la préservation du milieu récepteur : en jugulant les pollutions chroniques et accidentelles mais aussi par l'écrêtement des débits de pointe qui peuvent amener des débordement des réseaux d'assainissement avec autant de pollution
- les risques pour les personnes et les biens en stockant temporairement les débits de pointe

ITSEP se positionne comme le syndicat référent pour la gestion décentralisée des eaux pluviales.

Quelle est la feuille de route du syndicat pour votre premier mandat, quels sont vos principaux objectifs ?

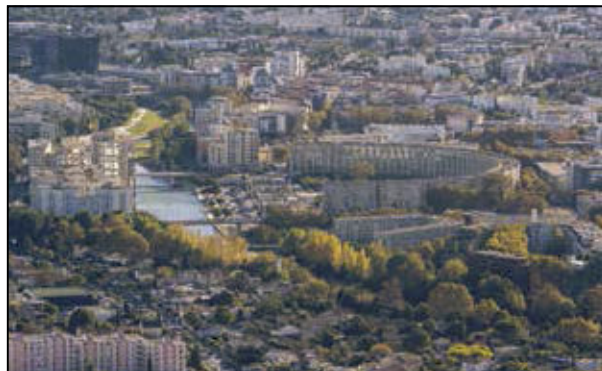
La maîtrise des eaux pluviales est l'enjeu de demain !

Nous sommes dans une phase de création d'infrastructures et déploiement massif de solutions. Des extraits du rapport du CGEDD (datant de 2016 mais publié tout récemment en avril 2018) sur le sujet affirment : « les rejets par temps de pluie sont une source non négligeable de pollution et un « vecteur prédominant de plusieurs micropolluants » contribuant au « déclassement de la qualité des masses d'eau ». En parallèle on observe pour la gestion des compétences eau potable et assainissement le caractère primordial de la gestion patrimoniale des infrastructures : connaissance, entretien, renouvellement, investissements. Or, la connaissance même du patrimoine des eaux pluviales reste floue aujourd'hui.

Financement et exercice des compétences

Actuellement la compétence « eaux pluviales » fait débat. La Loi NOTRe de 2015 la rattachait à l'assainissement, des associations d'élus comme l'ADCF souhaite que les collectivités en fonction de leurs spécificités puissent choisir de la rattacher au niveau de gouvernance qui leur semblera le plus logique en fonction de leur spécificité.

ITSEP souhaite être force de proposition sur le financement des eaux pluviales.





Pierre-Alain Roche, coordonnateur du rapport du CGEDD sur le sujet, est parvenu à évaluer le coût de la gestion de ces eaux à entre 25 et 50 euros par habitant. De son côté, l'étude réalisée par Maria Salvetti pour l'UIE sur le « Patrimoine des infrastructures de l'Eau » a mis en évidence un manque criant d'investissements neufs dans le domaine, de l'ordre d'environ 1.8 milliards d'euros par an, au regard des 200 millions actuellement dépensés. Un des enjeux sera de contribuer à la bonne utilisation des financements par des recommandations compétentes et adaptées.

Défi du dimensionnement : les hypothèses de dimensionnement d'hier ne sont plus celles de demain

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique où des régions françaises doivent faire face tantôt à des épisodes de sécheresses prolongés tantôt à des épisodes de pluies intenses et très concentrés dans le temps, il faut repenser le dimensionnement des ouvrages.

Quels sont les grands chantiers techniques et réglementaires des prochaines années ?

2018 sera l'année charnière pour les eaux pluviales avec la publication attendue de plusieurs documents structurants :

- le fascicule 70 titre II « *Ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales* », auquel l'UIE a largement contribué,

- le fascicule documentaire en cours de finalisation « Les filières de traitement décentralisées des eaux de ruissellement - Lignes directrices pour leur conception, leur exploitation et l'évaluation de leur performance » sur le traitement des eaux pluviales, premier pas vers la notion de performance dans le traitement des eaux pluviales,
- le Guide Astee qui remplacera l'instruction technique n° INT 77-284 de 1977, dont l'objectif est de constituer un mémento pour la conception et le dimensionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales et de collecte des eaux usées et qui sortira d'ici fin 2018,
- et enfin 2018 verra la mise en place de normes d'essais et d'une norme produit sur les Sauls (Structures Alvéolaires Ultra légères).

Quels sont les messages qu'ITSEP souhaite faire passer dans le cadre des Assises de l'Eau ?

L'Etude UIE sur le « Patrimoine des infrastructures de l'Eau » publiée en octobre 2017 a mis en évidence la méconnaissance des flux de financement et du patrimoine existant. Tant qu'à investir, tout le défi consistera à rentrer immédiatement dans une logique de gestion patrimoniale, de connaissance, d'entretien, et de renouvellement des infrastructures des eaux pluviales.